



L'Orchampoïis

SOMMAIRE

- Remerciements aux associations
- Informations diverses
- Projets
- Annonce communale
- Comptes rendus des Conseils municipaux



Remerciements aux associations

Nous remercions les associations et monsieur BAULIER pour leur participation aux marchés locaux. Chaque édition a été un grand succès. Nous remercions également les Orchampoïis de participer toujours aussi nombreux aux repas.

Juin : Judo Club d'Orchamps

Juillet : SPV Events (Services pour Vous Evènements)

Aout : Comté sur Nous et monsieur BAULIER

Septembre : Fêtes et Compagnies

Octobre : Ecole de Musique Associative Jura Nord



Informations diverses

- La commémoration du monument Vacheret en mémoire de la libération d'Orchamps s'est déroulée le 09 septembre.



- **Didier MUTEL, un artiste de renommée internationale à Orchamps**

Ce mardi 5 octobre 2021, la fondation BETTENCOURT-SCHUELLER a présenté à Paris les lauréats du Prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main® de 2021. Créé en 1999, le Prix Liliane Bettencourt récompense savoir-faire, créativité et innovation dans le domaine des métiers d'art. L'Orchampoïsois par adoption, Didier MUTEL, graveur-imprimeur et maître d'art, faisait cette année partie du Jury ! Il a été lui-même récompensé en 2016 avec ce prix prestigieux pour son talent d'exception reconnu au-delà de nos frontières. Pourtant, ce créateur est peu connu sur notre commune !

Enseignant à l'Institut supérieur des Beaux-arts de Besançon, Didier MUTEL installe en 2013 l'**atelier Georges LEBLANC**, que Pierre LALLIER lui a transmis dans les locaux annexes de Jura Textile à Orchamps. Cet atelier a depuis sa création en 1793 traversé les siècles en conservant un patrimoine unique : presses taille-douce, cartons, pigments, outils, gravures... Un ensemble complet datant des XVIIIe, XIXe et XXe siècles qui permet de comprendre et de vivre l'histoire de la gravure. En s'appuyant sur ce trésor, l'atelier fait la liaison entre pratiques traditionnelles et créations contemporaines. Dans le respect des savoir-faire ancestraux, l'atelier innove pour redéfinir la pratique de la gravure, l'ouvrir et la partager.

Didier MUTEL a le goût des grands projets. Ainsi, il projette d'ouvrir une galerie d'art où seront exposées les anciennes presses et ses œuvres d'art. Mais pas seulement, il compte faire venir des artisans d'art d'autres secteurs pour promouvoir les métiers d'art français. C'est une chance et une opportunité pour notre commune de compter parmi ses habitants un artiste de cette renommée. C'est pourquoi la commune d'Orchamps soutient cet artiste et son projet de développement.

Atelier Didier MUTEL, 42 rue de la libération, Orchamps



- **Isolation des maisons de l'air**

Le programme d'amélioration thermique des maisons de l'air, propriétés de la Commune, situées derrière l'école s'est achevé ce mois-ci. La dernière maison a pu bénéficier d'une isolation par l'extérieur.

• Gestion du cimetière

Depuis plus d'un an, la commission cadre de vie travaille sur la gestion du cimetière.

Il s'agissait dans un premier temps de répertorier et classer les actes de concessions accumulés depuis plusieurs décennies dans notre mairie.

Par la suite, la société JURA DRONE a effectué un survol de notre cimetière afin de cartographier chacune des tombes. Ainsi, une vue d'ensemble du cimetière sera affichée sur le panneau à l'entrée du cimetière et chaque emplacement sera répertorié sur un lexique.

D'autre part, l'entreprise BOUCON Marbrier a été retenue afin d'effectuer les travaux de relevage de l'ancienne chapelle qui s'était écroulée dans la partie basse du cimetière. A cet endroit sera érigé un Ossuaire afin d'y recevoir les ossements des sépultures abandonnées et non réclamées en Mairie.

De plus, le relevage des tombes abandonnées est également envisagé, secteur par secteur, d'ici la fin du mandat. Cette procédure administrative qui dure 3 ans et qui concerne 150 tombes, a un coût estimé pour notre commune de 500€ par tombe.

Enfin, une convention a été cosignée avec la Mairie de LA BARRE concernant l'entretien et la répartition des charges de notre cimetière.

Pour rappel, la commune est engagée au ZERO PHYTO, ce qui implique de ne plus employer des glyphosates pour le désherbage. De ce fait, les employés communaux ont été formé aux techniques de désherbage mécanique et produits BIO.

Notre volonté est d'avoir un cimetière propre et entretenu mais cet objectif ne pourra être atteint qu'avec la participation de tous.

Vous trouverez en annexe le règlement du cimetière.

Lucette NAEGELLEN et André CHARDONNENS

• Marché de Noël

Nous organisons un marché de Noël le samedi 11 décembre de 14h à 21h au centre du village. Diverses animations seront prévues à cette occasion : buvettes, petite restauration...

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer la venue du père Noël.

Tous les artisans professionnels ou amateurs sont les bienvenus (contact via la page Facebook Mairie d'Orchamps-39 ou par mail à pole.communication.association@orchamps.fr).



• Club de l'amitié et du temps libre

Le club de l'amitié et du temps libre a repris ses activités début octobre 2021.

Après 2 années bien difficiles, les adhérents avaient hâte de se retrouver.

Son titre a tout son sens, avoir du temps libre pour des moments de convivialité, de partage où l'amitié s'exprime en échange de souvenirs.

Le club se réunit tous les jeudis après-midi à la salle des fêtes place du Gevot de 14h à 17h.

Vous êtes seul(e) ou en couple, vous aimez jouer aux cartes, aux jeux de société, venez retrouver ce club qui vous accueillera avec bienveillance.

Projets

- City stade :

Ce vendredi 22 octobre, la municipalité d'Orchamps avait convié la population à se réunir pour un temps d'échange sur le projet d'aménagement d'infrastructures sportives urbaines.

C'est devant une cinquantaine d'Orchampoises que cette réunion de concertation s'est déroulée.



Régis CHOPIN, maire de la commune a rappelé le souhait de l'équipe municipale de concerter la population lors de chaque projet mené.

Le travail de consultation avait commencé plus tôt dans la semaine, avec les élèves du Groupe Scolaire du Chat Perché qui ont été mis à contribution en répondant à une petite enquête.

Au sein du conseil municipal un groupe de travail a été constitué pour mener la réflexion sur ce projet.

« Nous souhaitons que ce projet offre aux habitants du village un espace proposant des activités variées, intergénérationnel, qui soit ludique et où l'on favorise le vivre ensemble »

City-stade, zone de fitness, ping-pong, pumtrack, balançoires, l'assemblée a pu dresser et confronter ses idées sur la liste des diverses activités qui pourraient composer cet aménagement. Les échanges ont ainsi duré plus d'une heure.

Annonce communale

- Recrutement agents recenseurs : Dans le cadre du recensement de la population, la Commune recrute des agents recenseurs qui seront chargés de la collecte des informations auprès des administrés du 20 janvier au 19 février 2022.

Cette mission nécessite également environ 5 jours de travail début janvier, comportant 2 séances de formation et une tournée de reconnaissance.

Un agent recenseur est chargé, sur un secteur précis de la commune, de recueillir, en porte à porte, l'ensemble des informations à destination de l'INSEE, ou de donner les codes d'accès aux administrés afin qu'ils puissent répondre via Internet. A cet effet, il dispose d'un temps donné, afin de veiller à déposer puis collecter les questionnaires du recensement pour l'ensemble des logements et habitants du secteur, dont il a la responsabilité.

Descriptif de la mission :

Compléter les formulaires, questionnaires et comptes rendus,

Collecter les résultats,

Identifier les cibles et informer sur la nature et le déroulement de l'enquête

Transmettre les résultats et rendre compte régulièrement de l'avancement

Disponibilité quotidienne en journée et soirée, y compris les mercredis et samedis,

Pas de congés pendant toute la durée de la collecte

Expérience : débutant accepté

Savoirs et savoir-faire : autonomie, rigueur et sens de l'organisation

Comptes rendus des Conseils municipaux

Conseil municipal du 03 juillet 2021

Présents :

Liliane RELION, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Géraldine FIGARD, Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY, Valentin MATARESE.

Absents excusés :

Aurore GELEY (donne procuration à Géraldine FIGARD), Barbara PANOUILLOT (donne procuration à Régis CHOPIN), Nathalie TARDY-DEPREZ, Thierry ESCODA, Olivier DEMANDRE (donne procuration à Jean BAUDOT), Lucette NAEGELLEN (donne procuration à André CHARDONNENS), Alexandre DUMONT.

Secrétaire de séance : Michèle BOUCARD.

Augmentation du nombre d'heures emploi Temps Non Complet (TNC) 25h hebdomadaire :

La proposition d'augmentation du nombre d'heure de travail hebdomadaire pour le poste de travail a été validé par le comité technique.

Il est demandé au Conseil municipal de valider définitivement cette augmentation du temps de travail à 25h hebdomadaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité aux Territoires (DST) aménagement parking de la Poste et de la salle des fêtes :

Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement du parking de la poste et de la salle des fêtes. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la demande de subvention au titre de la DST.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Prestation SIDEC cartographie cimetière :

Le SIDEC et Jura Drone avait remis un devis commun pour la cartographie et la mise en place du logiciel de gestion informatisé du cimetière.

Pour mémoire Jura Drone a déjà réalisé le survol du cimetière.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter la suite de la mission que le SIDEC devra réaliser.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Attribution marché ossuaire :

Les sociétés TANIER et BOUCON ont remis un devis pour la création d'un ossuaire.

L'entreprise TANIER a remis un devis s'élevant à : 3 240 € TTC.

L'entreprise BOUCON a remis un devis s'élevant à : 2 890 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de retenir l'entreprise BOUCON pour réaliser les travaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Règlement cimetière :

Les communes de La-Barre et Orchamps ont rédigé un règlement cimetière. Ce document permet de régler l'utilisation du cimetière.

La commune de La-Barre a d'ores et déjà signé ce règlement

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire de signer ce règlement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseil municipal du 21 septembre 2021

Présents :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Barbara PANOUILLOT, Géraldine FIGARD, Aurore GELEY, Nathalie TARDY-DEPREZ (sans voix délibérative), Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE.

Absents excusés :

Valentin MATARESE, Thierry ESCODA, Alexandre DUMONT.

Secrétaire de séance : Michèle BOUCARD.

Présentation du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) :secteur Maison Lory-

Atelier :

Le C.A.U.E. du Jura était missionné pour mener une réflexion d'aménagement du secteur de l'atelier municipal et de la rue Louis Besson.

M. DRAUSSIN architecte au CAUE du Jura présente le fruit de son travail. Les réflexions s'articulent autour de la création d'une petite dizaine de logements locatifs avec jardins ou terrasses.

Pour la rue Louis Besson présente un projet avec mise en sens unique de la voie, l'élargissement de la zone piétonne et création d'un caniveau végétalisé pour traiter les eaux de pluie.

Le conseil Municipal prend connaissance de cette présentation.

Référent "assainissement" auprès CCJN :

La C.C.J.N. demande à la commune de nommer un référent assainissement pour faciliter les échanges entre les 2 collectivités.

Il est proposé au conseil municipal de nommer Régis CHOPIN en tant que référent assainissement, Jean Baudot sera suppléant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Mise à jour statuts CCJN :

Les statuts de la CCJN sont mis jour au niveau de l'assainissement pour se mettre en règle vis-à-vis de la législation suite à la reprise de compétence par la C.C.J.N.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour des statuts de la CCJN.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Destination des coupes de bois 2022 :

L'ONF a envoyé l'état d'assiette pour les coupes de bois pour l'année 2022.

Il est proposé de travailler dans les parcelles n° 21 et n° 17.

Ces coupes disposent d'un volume de 567m³ et de 537m³.

Il est demandé au Conseil municipal de valider la proposition faite par l'ONF pour la destination des coupes de bois 2022.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseil Départemental du Jura Transfert convention de bail Altitude Fibre 39 :

Une convention doit être signée entre la commune et la société Altitude Fibre 39 pour autoriser l'occupation du domaine public pour les installations de la fibre optique.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Voie Navigable de France (VNF) : Appontement (atelier) :

Une rencontre a eu lieu avec la VNF pour évoquer un projet de création d'un appontement fluvial le long du canal. Cet appontement permettrait le raccordement des bateaux avec l'eau potable, les eaux usées et l'électricité.

Une demande de cofinancement commune/VNF pour l'étude de ce projet doit être formulée par la commune. Un courrier doit être envoyé pour solliciter ce cofinancement dès la réception de devis pour la consultation de Bureau d'études spécialisés.

Une délibération sera proposée au conseil municipal une fois le dossier plus avancé.

Suppression totale de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles :

La nouvelle loi de finance permet une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour toutes les nouvelles constructions. Nous avons la possibilité par une délibération de ne pas permettre cette exonération. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour supprimer l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Motion contrat Etat – Office National des Forêts (ONF) :

L'association des Communes forestières nous invite à prendre une motion pour le retrait des mesures proposées par l'état avec une augmentation de 30 millions d'euros la contribution des communes forestières au budget de l'ONF et la suppression de 500 emplois.

Il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur le principe de cette motion pour s'opposer à ces nouvelles mesures.

Le conseil municipal décide d'adopter cette motion à l'unanimité

Conseil municipal du 21 octobre 2021

Présents :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Barbara PANOUILLOT, Géraldine FIGARD, Aurore GELEY, Nathalie TARDY-DEPREZ (sans voix délibérative), Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE

Absents excusés :

Valentin MATARESE, Thierry ESCODA, Alexandre DUMONT.

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD.

Présentation association FLORYSAGE :

Mme JOLLY présente l'association, FLORYSAGE est un service aux communes du réseau EST Horticole pour la région BOURGOGNE FRANCHE COMTE et la CHAMPAGNE. L'association se met au service des commune pour le conseil au fleurissement, elle propose également des formations (taille des arbres, méthode alternative au désherbage, ...)

Elle peut également inscrire la commune auprès du comité départemental de fleurissement qui permet d'avoir une reconnaissance touristique.

Pour adhérer à FLORYSAGE il est demandé une cotisation de base de 75,00 € (H.T.) + 0,42 € (H.T.) multiplié par le nombre d'habitants, ce qui donne le droit à 2 journées d'accompagnement. Le prix des interventions supplémentaires est forfaitaire.

Le conseil Municipal prend connaissance de cette présentation.

Délibération pour adhésion à FLORYSAGE :

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Communauté de Communes Jura-Nord rapport Commission Locale des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) 2021 :

Le rapport de C.L.E.C.T. 2021 est présenté au conseil municipal. Cette commission est chargée de l'évaluation des dépenses et recettes transférées à la Communauté de Commune lors d'une reprise de compétence (par exemple les compétences scolaires, assainissement, ...).

Le calcul des dépenses et des recettes pour le transfert de la compétence scolaire fait apparaître un montant versé insuffisant pour couvrir les dépenses. La C.L.E.C.T. propose donc d'augmenter la part communale à 90€/habitant.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le rapport de la CLECT 2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

SIDEC : Programme éclairage Public « prise et guirlandes » + convention :

Un devis a été établi pour la mise en place de prises de courant sur le système d'éclairage public pour un montant de 1 921,25 € TTC. Ces prises permettront de raccorder entre autres l'éclairage de Noël.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter ce devis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Choix bureau de contrôle MSP :

Dans le cadre de la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaires, il est nécessaire de désigner un bureau de contrôle technique.

3 sociétés ont été consultées ALPES CONTROLES avec un devis à 7 920,00 €, SOCOTEC avec un devis à 8 520,00 € et VERITAS avec un devis à 9 336,00 € (montants TTC).

Il est demandé au Conseil municipal de retenir l'offre de la société ALPES CONTROLES pour un montant de 7 920,00 € TTC pour assurer la mission de contrôleur technique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Dans le cadre de la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaires, il est nécessaire de désigner un coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S.). 3 sociétés ont été consultées (SOCOTEC, VERITAS et Nicolas ROY).

Il faudra retenir l'une de ces sociétés.

- Classement ferroviaire : la délibération que l'on avait retenue n'a pas été validée par la SNCF.
- Le président d'Orchamps en Fête a envoyé une lettre de démission de son poste au sein de l'association.

- Triporteur : la mairie de La Barre a demandé des renseignements à la commune de Besançon.

La Barre s'est rapprochée de l'entreprise qui fournit les équipements pour Besançon.

- Chauffage de la Mairie : des devis ont été demandés pour le remplacement de la pompe à chaleur de la mairie.
- Devis Jura nord pour la préparation et le plantage du talus de la gare en jachère fleurie pour un montant de 1 900 € TTC.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ces publications.